



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 73139

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les revendications des médecins des associations SOS Médecins suite à la suppression de la permanence de soins libérale entre minuit et huit heures du matin. Cette suppression a déjà été décidée par les directeurs d'agences régionales de santé de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais, pour la remplacer par une permanence de soins exclusivement hospitalière avec transport du malade aux urgences. Les médecins de SOS Médecins dénoncent une telle mesure qui aurait des conséquences catastrophiques pour des patients fragiles orientés vers des urgences hospitalières surencombrées, avec des temps d'attente considérables et des effets psychosociaux traumatisants. Sans compter des coûts pour les collectivités cinq fois supérieurs à celui de l'envoi d'un médecin au chevet du patient. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de répondre aux inquiétudes des professionnels de ce secteur et savoir si elle compte ouvrir des discussions plus larges avec eux.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73139

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 484

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)